



**HAL**  
open science

**Chibli Mallat, The renewal of islamic law**  
Fariba Adelkhah

► **To cite this version:**

Fariba Adelkhah. Chibli Mallat, The renewal of islamic law. *Revue Française de Science Politique*, 1995, 45 (3), pp.496-498. hal-01044811

**HAL Id: hal-01044811**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-01044811>**

Submitted on 24 Jul 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Chibli Mallat, The renewal of islamic law

In: Revue française de science politique, 45e année, n°3, 1995. pp. 496-498.

---

Citer ce document / Cite this document :

Adelhah Fariba. Chibli Mallat, The renewal of islamic law. In: Revue française de science politique, 45e année, n°3, 1995. pp. 496-498.

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp\\_0035-2950\\_1995\\_num\\_45\\_3\\_403548](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1995_num_45_3_403548)

---

la variété des éclairages donnés au sujet. Intérêt historique du récit circonstancié et riche de témoignages de la réforme de Paris, de l'élection de 1977 et des années fondatrices de la première mandature de Jacques Chirac. Intérêt socio-politique de l'analyse d'une invention de rôle politique nouveau, qui enrichit notre connaissance du milieu politique, de la généalogie des représentations politiques, sans parler de Jacques Chirac, bien qu'il soit laissé un peu trop en retrait comme acteur dans cette expérience.

On peut mettre en doute ou nuancer sérieusement la thèse de la normalisation du rôle de maire de Paris tant durant la genèse du rôle que lors de sa définition postérieure. La nécessaire carrure nationale et gouvernementale que tous les protagonistes imposent d'emblée au futur détenteur de la fonction, le parachutage présidentiel de Michel d'Ornano et l'entrée en scène fracassante de Jacques Chirac montraient assez que le maire de Paris n'était pas un maire comme les autres. La dimension internationale du rôle de maire de Paris, le *bonus* que sa réussite dans la capitale a valu à Jacques Chirac pour l'élection présidentielle de 1988 et, plus encore, de 1995 font également de Paris autre chose que la ville «aux cent villages». Toute thèse appelle une antithèse. Ce qui n'enlève rien, au contraire, au caractère stimulant de l'exercice, quand il est mené, comme c'est ici le cas, de façon experte, intelligente et intellectuellement honnête.

Jean CHARLOT  
Institut d'études politiques de Paris

MALLAT (Chibli) — *The renewal of islamic law. Muhammad Baqer as-Sadr, Najaf and the Shi'i international*. — Cambridge, Cambridge University Press, 1993. IX-245 p. Bibliogr. Index. (Cambridge Middle East library. 29)

Voici un ouvrage remarquable qui devrait intéresser autant les historiens du droit que les politistes ou les économistes travaillant sur les sociétés du Proche Orient. C. Mallat propose le portrait intellectuel et une analyse circonstanciée de l'apport de Muhammad Baqer as-Sadr. Celui-ci est l'une des plus grandes figures du droit islamique du 20<sup>e</sup> siècle, mais aussi l'un des acteurs de la Renaissance islamique dont la ville de Najaf fut l'un des centres les plus importants dans l'après-seconde guerre mondiale. Sa renommée dans les années 1970 éclipsait d'ailleurs celle de l'Ayatollah Khomeini qui avait pourtant trouvé refuge à Najaf en 1965, après son départ d'Iran et un très bref séjour en Turquie. Cette renommée lui valut une mort tragique, puisqu'il fut exécuté avec sa sœur en avril 1980 par le régime de Saddam Hussein.

L'ouvrage peut se décomposer en quatre parties relativement distinctes. La première offre une tentative de description du milieu intellectuel et social dans lequel le grand juriste a pu développer sa créativité, le centre religieux de Najaf. Cette ville était concurrencée comme centre religieux au début du siècle par Karbala et Kazimiyya. Dans les années 1930, suite à la répression qui s'exerçait contre eux, de nombreux *ulema* irakiens prirent le chemin de l'exil et rejoignirent Qom où l'influent Ayatollah Ha'eri avait donné une impulsion décisive à la création d'un centre religieux. Ce n'est qu'à partir du milieu des années 1940 jusque dans les années 1970, période où une répression féroce s'abat sur les *ulema* les plus contestataires, que Najaf apparaît comme le plus grand centre religieux du chi'isme. On peut d'ailleurs voir derrière certains événements des plus contemporains une tension entre ces deux grands pôles religieux du chi'isme pour regagner ou conserver le statut le plus prestigieux. L'auteur fournit nombre de détails sur le curriculum des étudiants, l'organisation de l'enseignement religieux, la constitution des hiérarchies. Certes, cette description n'atteint pas en précision les études disponibles aujourd'hui sur Qom, mais, outre le fait qu'elle n'est pas l'objet essentiel du livre, elle ouvre déjà un

champ de comparaisons intéressantes dans la mesure où le débat au sein du clergé iranien à la fin des années 1950 et au début des années 1960 a également donné lieu à des réformes importantes de l'enseignement et à un élargissement des problématiques. Son étude sur la tentative de réconciliation des deux courants Usuli et Akhbari du chi'isme par l'un des grands penseurs religieux irakiens souligne bien les enjeux multiples d'une telle entreprise : revaloriser l'importance du clergé dans sa relation aux croyants et relever la compétition avec les idéaux socialistes ou communistes dont l'influence au sein des masses déshéritées chi'ites est grande dans cette période. L'auteur illustre également son propos par l'analyse d'un échange de lettres entre l'Ayatollah Khomeini, revenu en triomphateur à Téhéran, et son collègue irakien, qui est du plus grand intérêt pour comprendre le mélange de déférence et de rivalité qui anime le milieu des clercs.

La seconde partie du livre est consacrée à la question constitutionnelle de l'État islamique. Sans aucun doute, c'est la thèse du *wilayat al-faqih* de l'Emam Khomeini qui a le plus influencé la Constitution iranienne. Néanmoins, C. Mallat relativise son importance et rappelle que cette œuvre du dirigeant iranien n'a pas été très remarquée à Najaf lors de sa présentation et qu'elle n'est pas aussi originale et consensuelle que ne l'ont pensé trop d'observateurs pressés. Il s'efforce également de montrer que la réflexion iranienne a suivi des voies étrangement parallèles à la réflexion de Muhammad Baqer as-Sadr. Certes, son nom et ses opuscules ne sont jamais cités dans les débats sur la Constitution à Téhéran, mais cela suffit-il à infirmer cette thèse ? L'auteur ne répond hélas pas à cet argument factuel, mais il aurait pu donner toute son importance à la description de l'environnement intellectuel des protagonistes iraniens et en déduire alors la prégnance des idées défendues par le grand penseur irakien. Cette partie de l'ouvrage s'achève avec une analyse passionnante et très pertinente des problèmes constitutionnels rencontrés pendant les dix premières années de la Révolution iranienne. L'accent est mis sur les relations très difficiles entre le Conseil des gardiens de la Constitution, expression ultime du pouvoir judiciaire, et les pouvoirs exécutif et législatif : pas moins de sept textes de loi sur la réforme agraire ont été proposés par le gouvernement, acceptés par le Parlement et refusés par ce Conseil. Ce n'est qu'en 1988, au cours d'un débat très sec entre Khameine'i et Khomeini, que ce dernier marquera son soutien, non sans réticences, au gouvernement et à la mise en place d'un comité chargé de résoudre ce dysfonctionnement, posant à nouveau la question du rôle du juriste dans la mise en œuvre d'une politique islamique...

La troisième partie est sans doute la plus novatrice, car elle fournit pour la première fois un exposé synthétique d'une des œuvres essentielles du grand religieux, *Iqtisaduna*, consacrée à l'économie islamique. Il faut d'abord souligner la nouveauté radicale du propos, car il n'y a pas, surtout à l'époque de son écriture, de tradition de réflexion économique chez les juristes islamiques. Le *Coran* et la *Sunna* ne peuvent constituer des sources suffisantes pour un tel propos. Aussi, tout le génie de Muhammad Baqer as-Sadr sera de savoir relire la tradition juridique islamique et, de manière autrement critique, les sources modernes concernant le marxisme ou le capitalisme, malgré les problèmes évidents créés par des traductions imparfaites ou inexistantes. Il précise d'ailleurs que cette étude et le modèle qu'elle propose relèvent d'une *madhab* (école de pensée) et non d'une *ilm* (science) pour indiquer que son travail ne consiste pas en l'élaboration d'une nouvelle science des faits économiques. Le concept de l'ouvrage est le processus de distribution : la compétition avec le socialisme est donc au cœur de son approche, dont le projet avait été conçu lorsqu'il était encore dans sa trentaine. L'ouvrage est donc traversé par un plaidoyer en faveur d'un interventionnisme étatique, car la quête de la justice sociale est l'une des bases fondamentales de son modèle. Avant de considérer l'application problématique de ces principes dans le cas de la réforme agraire iranienne (la distribution de la terre étant une facette fondamentale de ce modèle), C. Mallat achève son analyse en mentionnant quelques-unes des critiques formulées par des penseurs sunnites, où certaines différences clefs sont soulignées sur l'utilisation de concepts du *fiqh* et de la propriété foncière.

Le débat sur le système bancaire islamique et la prohibition coranique du *riba'* a réémergé au début du 20<sup>e</sup> siècle en Égypte à propos de certaines pratiques de la Caisse d'épargne des postes puis du nouveau Code civil. Il ne prendra une importance réelle en Iraq que dans les années 1960. Pourtant, la posture adoptée par Muhammad Baqer as-Sadr dans son livre *al-Bank al-la Ribawi fil-Islam* est originale, car il ne s'inspire pas directement d'un débat égyptien fort bien documenté, mais part de sa propre définition du *riba'*. Déjà dans son ouvrage *Iqtisaduna*, cette question était traitée sous l'angle de son impact négatif sur le processus de distribution, mais la situation a évolué au moment de la rédaction de cette réflexion: le socialisme n'est plus perçu comme l'ennemi principal et il s'agit de trouver une alternative au mode de fonctionnement bancaire capitaliste, soit dans une économie islamique, soit dans une économie encore dominée par les pratiques capitalistes; le rôle de l'État y est donc singulièrement minimal. Cet ouvrage sera suivi d'autres écrits dans les deux dernières années de sa vie afin de préciser sa vision d'un système bancaire islamique dans un État devenu lui-même islamique: le rôle de ce dernier est donc précisé par rapport à son écrit de 1969. Il est dommage que C. Mallat n'ait pas poussé son étude jusqu'à une comparaison avec certains pays où un système bancaire islamique est aujourd'hui bien présent, à commencer par le Pakistan ou l'Égypte.

Dans une conclusion trop courte, l'auteur revient sur les conditions historiques qui ont contribué à faire de ce grand clerc irakien, comme de l'Ayatollah Khomeini, des figures capitales du renouveau juridique chi'ite. On pourra retenir comme lui que si ces personnes ont acquis avec d'autres une telle aura, c'est non seulement à cause de l'originalité novatrice de leurs œuvres et leur capacité à ouvrir de nouveaux horizons à la pensée juridique, mais aussi parce que, contrairement à beaucoup d'autres, leurs idées ou leurs intuitions ont pu être mises en pratique très rapidement et non laissées au seul débat intellectuel.

KILLY (Walther) ed. — *Deutsche Biographische Enzyklopädie*. 1. *Aachen-Bogulawski*. — München, K.G. Saur, 1995. 642 p.

Pourquoi recommander vivement aux lecteurs de cette revue, même faiblement germanophones, la consultation de ce premier volume, en attendant celle des neuf volumes suivants? Évidemment pas pour qu'ils découvrent que Ah Joseph Ignaz (1834-1996) était un théologien dont la renommée s'est d'ailleurs éteinte même chez les théologiens. Ni pour constater qu'il y eut vingt-sept ducs, princes ou évêques de quelque notoriété énumérés aux items Adolf. Même pas sans doute pour se plonger dans les longues notices Beethoven Ludwig ou Bach Johann-Sebastian, encore qu'elles soient très bien faites. Il lui importera déjà davantage de savoir que le champ géographique couvert comprend l'Autriche et la Suisse alémanique.

Mais, surtout, le champ intellectuel couvert est d'une étendue surprenante. Comme l'est la qualité des présentations, pourtant ou parce que délibérément neutres de ton, c'est-à-dire sans polémique. Les grandes différences dans la longueur des items vient simplement de l'importance attribuée par les éditeurs à tel ou tel personnage, avec bien entendu une part d'arbitraire dans une telle attribution. Chaque lecteur pourra apprécier l'ampleur de telle notice (les quatre colonnes sur Karl Barth analysent aussi bien sa place dans l'opposition au nazisme que le contenu et la portée de sa théologie) et se demander si tel écrivain contemporain mérite tant de place et une bibliographie complémentaire, mais peut-être Ingeborg Bachmann, morte en 1973, aura-t-elle vraiment droit à un beau chapitre dans les Histoires de la littérature du 21<sup>e</sup> siècle.